

QUANTEL

Société Anonyme

2 bis avenue du Pacifique

91940 Les Ulis

Attestation des Commissaires aux Comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2013

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2013

ACEFI CL
48 avenue du Président Wilson
75116 Paris

Deloitte & Associés
185 avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

QUANTEL

Société Anonyme
2 bis avenue du Pacifique
91940 Les Ulis

**Attestation des Commissaires aux Comptes sur les informations communiquées
dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce relatif au montant
global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées
pour l'exercice clos le 31 décembre 2013**

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre conseil de surveillance. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2013. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées, figurant dans le document joint et s'élevant à 991 220 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 17 avril 2014

Les Commissaires aux Comptes

ACEFI CL



Philippe SUDOL

Deloitte & Associés



Frédéric NEIGE



CERTIFICATION PREVUE A L'ARTICLE L.225-115 (alinéa 4)
DU CODE DE COMMERCE

Le montant global des sommes versées (rémunérations directes ou indirectes) aux cinq personnes les mieux rémunérées de la société QUANTEL S.A. au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ressort à la somme de 991 220 euros.

Fait aux Ulis, le 11 avril 2014


Alain de SALABERRY
Président du Directoire

QUANTEL
2 bis, avenue du Pacifique – BP 23
91941 Les Ulis cedex – France
Tel : +33 (0) 1 69 29 17 00 • Fax : +33 (0) 1 69 29 17 29
Email : quantel@quantel.fr
Web : www.quantel.fr • www.quantel-laser.com

SA au capital de 6 397 917 € • Siren B 970 202 719 • R.C EVRY TVA FR 76970202719